



Refus titre de séjour vie privée vie familiale - parent d'enfant

Par **janetvanderk**, le **17/03/2014** à **20:28**

Bonjour,

Mon ex-conjoint a fait il y a quelques mois une demande de titre de séjour "vie privée vie familiale" en tant que parent d'enfant français.

Il a passé la visite médicale, le contrat d'intégration + bilan de compétences.

En effet, il ne participait pas au départ à l'entretien de ma fille ... puis il l'a fait et n'a pas transmis suffisamment de justificatifs et moi non plus car je n'estimais pas que c'était à moi de le faire.

mon ex conjoint a été incarcéré pendant les deux ans qui ont précédé sa demande de titre de séjour.

Il y a quelques jours, nous avons reçu une notification du préfet disant qu'il donner un avis défavorable à l'obtention de son titre de séjour et qu'il peut faire un recours.

J'ai lu sur plusieurs sites que le demandeur doit être convoqué au préalable à une réunion pour décider de son cas. Or là il n'a pas été convoqué ? est ce normal ?

Comment se passe le recours, combien de temps cela prend il ?

Aura t il un nouveau récipissé en attendant ?

Merci